

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BAZOUGES CRE SUR LOIR**



Date de convocation : 28.04.2017

Date d'affichage : 28.04.2017

Nombre de conseillers

en exercice 30

présents 24

votants 28

L'an deux mille dix sept à vingt heures trente, le quatre mai

Le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle associative de Cré sur Loir en séance publique sous la présidence de Monsieur Gwénaél de SAGAZAN, Maire.

Etaient présents : Michel LANDELLE, Philippe ALUSSE, Edgar BOURGUIGNEAU, Gérard BIDAULT, Florence CARTON, Manuela GOUPIL, Jean-Yves GILBERT, Nicole LEBOUCHER, Marie-Bertille JEANSON, Franck BOUTEILLER, Jérôme FAUVEAU, Christophe BESNARD, Brigitte FRELIN, Noël PERPOIL, Emmanuel DAVEAU, Loïc CHAUVÉAU, Louis RAIMBAULT, Bernard LECHAT, Isabelle GILLET, Nicole SIMON, Patrice TOUCHARD, Marylène SOUCHARD, Hervé BOIS.

Etaient absents excusés : Véronique HERVE, Sophie VIEILLARD, Magali DESMARRES, Christine HERISSON, Dominique COSNARD et Marc NAULET.

- Christine HERISSON donne pouvoir à Edgar BOURGUIGNEAU
- Magali DESMARRES donne pouvoir à Philippe ALUSSE
- Dominique COSNARD donne pouvoir à Manuela GOUPIL
- Marc NAULET donne pouvoir à Nicole LEBOUCHER

Marie-Bertille JEANSON a été élue secrétaire.

➤ **TARIF RECUPERATION D'ANIMAUX ERRANTS SUR LA COMMUNE DE BAZOUGES CRE SUR LOIR**

DIVAGATION DES ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose les problèmes que posent les animaux errants, d'abord pour les dangers qu'ils présentent pour les gens, la circulation puis les dégâts occasionnés sur les sacs poubelle et enfin pour les coûts qu'ils entraînent à l'encontre de la commune lorsqu'ils doivent être nourris, surveillés et soignés (éventuellement par le vétérinaire).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De faire payer 80 €uros (nourriture comprise) à la prise en charge de l'animal,**
- **De facturer un supplément de 5 €uros/nuit. Les frais engagés (vétérinaire, transport,...) seront, en coût réel, à la charge du propriétaire.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Cette décision est applicable dès le 05 mai 2017.

Extrait du registre
Certifié conforme,
Le Maire,